**Compte-rendu de la CAPD du 12 mars 2020**

**Liste d’habilitation à la direction**

**Promotions ( boost du 6ème au 7ème échelon , du 8ème au 9ème ).**

~~En préambule, l’IA évoque l’épidémie de Corona-Virus, covid 19 :~~

~~Une lettre-type, élaborée avec la Mairie de Nancy, a été envoyée aux directeurs de Nancy pour adopter la bonne stratégie et pour communiquer auprès de parents. Le DASEN rappelle qu’avant toute fermeture d’établissement par le Recteur, il faut l’avis du préfet et des autorités sanitaires.~~

~~Si un enseignant est de santé fragile, il doit se faire connaitre auprès de son IEN.~~

Informations qui étaient vraies avant les annonces du président ce soir

1. **Les promotions :**

Les promotions concernent les collègues ayant eu des rendez-vous de carrière en 2018/2019.

Pour déterminer l’avis final du DASEN, des critères précis ont été donnés à partir de la grille d’évaluation. En l’absence d’avis « à consolider », c’est l’avis majoritaire qui détermine l’avis final. L’attribution d’avis « à consolider » devrait entrainer la mise en place d’un accompagnement par l’IEN.

Certains collègues se sont plaints de trop longs délais entre leur rendez-vous de carrière et la publication de leur compte-rendu. Le DASEN explique que c’est une consigne du rectorat de ne valider les comptes-rendus qu’en juin.

Pour les enseignants qui n’ont pas eu de rendez-vous de carrière (congé maladie, congé maternité..) :

- 4 ont pu bénéficier d’un rendez-vous de rattrapage en septembre.

- 4 ont eu un avis sur dossier

Les enseignants en disponibilité, qui ont exercé une activité professionnelle, peuvent conserver leurs droits à promotion sous certaines conditions. Il faut en faire la demande auprès de la DSDEN et fournir des pièces justificatives. Cette année, 2 demandes ont été prises en compte dans le 54.

Concernant le **barème des boosts de carrière**, l’avis excellent apporte 4 points, très satisfaisant 3 points, satisfaisant 2 points, à consolider 1 point et non-renseigné 0 point. L’AGS (ancienneté générale de service) départage les barèmes égaux. En cas d’AGS égale, c’est le parcours professionnel globalisé (direction, ash, rep..) qui sert de discriminant.

* Boost du 6ème au 7ème échelon :

58 collègues étaient éligibles pour 17 promus (30%). Parmi les promus, 3 ont eu un avis ‘excellent’ et 14 ‘très satisfaisant’. Pour des raisons de parité, ont été promus 16 femmes et 1 homme.

* Boost du 8ème au 9ème échelon :

144 collègues étaient éligibles pour 43 promus (30%). Parmi les promus, 30 ont eu un avis ‘excellent’ et 13 ‘très satisfaisant’. Pour des raisons de parité, ont été promus 37 femmes et 6 hommes.

1. **Liste d’aptitude aux fonctions de direction 2 classes et plus** :

Sur 36 candidats à l’entretien, 34 ont obtenu un avis favorable et sont inscrits sur la liste.

19 collègues ayant fait fonction cette année sont inscrits également, ainsi que 11 reconduits de droit.

1. **Questions diverses :**

* La situation des remplacements est alarmante dans tout le département. Des stages prévus à la rentrée ont annulés (suite confinement corona) et seront éventuellement reportés. Les stages directeurs devraient bien avoir lieu.
* Les PIAL seraient étendus à tout le département à la prochaine rentrée. Ils seraient inter-degrés (sauf sur Nancy).
* 20 postes supports de CAPPEI seront proposés à la rentrée (13 dans le second degré, 7 dans le premier degré). Ce seront des postes spécialisés, pourvus cette année par un enseignant non-spécialisé. La grille d’évaluation des candidatures de l’an passé sera à nouveau appliquée.
* Concernant les décharges de direction exceptionnelles, aux vacances de février, le taux était de 70%.
* Il y a eu 7 démissions depuis septembre 2019 (4 titulaires, 3 EFS)
* La circulaire exéat/inéat devrait paraitre courant de semaine prochaine.